



Genève, le 14 octobre 2014

Aux représentant-e-s des médias

(2 pages)

Communiqué de presse du département de la sécurité et de l'économie

La vidéoprotection devient réalité aux Pâquis

Dès le 15 octobre 2014, la vidéoprotection sera opérationnelle aux Pâquis. Vingt-trois caméras sont déjà reliées à une centrale d'observation installée au Nouvel hôtel de police. Une demi-douzaine d'appareils supplémentaires seront installés d'ici la fin de l'année. S'agissant d'un projet pilote, une évaluation indépendante sur cinq axes est prévue, dont les premiers résultats seront présentés après un an d'exploitation. Le projet aura coûté quelque 1,1 million de francs, soit près de moitié moins que prévu en termes d'investissement.

Nouvel instrument de soutien au travail de la police et des autorités de poursuite judiciaire, la vidéoprotection s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de lutte contre la criminalité, adoptée conjointement par le Ministère public et le Conseil d'Etat le 29 août 2012 et rééditée le 17 septembre 2014. Elle répond aussi à la demande de nombreux commerçants de voir installées des caméras en divers lieux du canton et fait écho au rapport «Quelle vidéoprotection pour Genève», élaboré par un groupe de travail mis en place par le département de la sécurité et remis au Conseil d'Etat en février 2013.

La vidéoprotection se positionne comme un outil, parmi d'autres, visant à renforcer l'efficacité de l'action de l'ensemble des acteurs de la chaîne sécuritaire. Ce dispositif se veut résolument complémentaire aux autres moyens déployés pour sécuriser la ville. Il ne s'agit donc en aucun cas de substituer des patrouilles sur le terrain par des caméras, mais bien de permettre de mieux cibler les actions. Des gains sont escomptés en matière de prévention et de dissuasion, de protection et d'aide à l'engagement des forces de sécurité, ainsi qu'en matière de soutien à l'élucidation d'enquêtes.

Coûts diminués et maîtrisés

Les 23 caméras aujourd'hui installées couvrent un périmètre compris entre la place de Cornavin et les rues du Mont-Blanc, de Berne, Pellegrino-Rossi, De-Monthoux et de Fribourg. Six appareils supplémentaires viendront compléter le dispositif d'ici la fin de l'année. L'investissement s'élèvera à 1,1 million de francs environ, soit près de moitié moins que budgété. L'opération a été menée dans des délais particulièrement serrés, grâce à la parfaite collaboration entre la direction générale des systèmes d'information et la police.

Dès mercredi 15 octobre 2014, les caméras seront pilotées d'une centrale de vidéoprotection installée au Nouvel hôtel de police. Huit collaborateurs se relayeront en moyenne 20 h sur 24 h, 365 jours par an, pour visionner les images et diriger les caméras. Seuls les collaborateurs dûment habilités auront accès aux données.

Vie privée préservée

La résolution des appareils est suffisante pour pouvoir identifier la plaque minéralogique d'un véhicule à une distance de 150 m. Pour autant, une attention toute particulière a été apportée à la protection de la vie privée. Ainsi, seuls la voie publique et le rez-de-chaussée des immeubles seront visibles; des «caches» masqueront de façon permanente les façades des immeubles situés au premier plan.

Les images seront conservées durant sept jours sur des serveurs informatiques sécurisés, à moins que des séquences ne soient «marquées» lors d'événements susceptibles de donner lieu à une enquête, auquel cas les images resteront stockées durant 90 jours. Elles pourront être extraites du système et conservées, sur ordre de justice, pendant toute la durée d'une procédure judiciaire.

Evaluation indépendante

Ce dispositif de vidéoprotection étant un projet pilote à Genève, les autorités souhaitent en évaluer la pertinence et l'efficacité. Elles ont ainsi confié au Dr Francisco Klauser, professeur à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, le mandat de réaliser une évaluation indépendante portant sur cinq axes: indicateurs de criminalité, indicateurs opérationnels, indicateurs d'élucidation, indicateurs subjectifs sur le sentiment de sécurité, indicateurs sociaux. Les premiers résultats seront présentés après un an d'exploitation, tandis que le bilan sera tiré au bout de deux ans. Un groupe de suivi est chargé de valider la démarche avec des représentants des polices cantonale et municipale, mais également d'Aspasie et de l'association des habitants du quartier des Pâquis (désignés par le collectif d'associations Bien vivre aux Pâquis).

Pour toute information complémentaire:

Laurent Forestier, secrétaire général adjoint chargé de communication, tél. +41 22 327 94 12 ou +41 79 240 83 67; e-mail dse.com@etat.ge.ch.

Annexes:

- périmètre concerné et plan de situation des caméras
- plan de situation de la signalétique
- panneau signalétique



Caméra X : Caméra installée
Caméra Y : Caméra non installée
 : Emplacement prévu (caméra)





RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE



ZONE SOUS VIDÉOPROTECTION

Centrale Police: Tél. +41 22 427 81 11